

# Announces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

## Announces administratives et judiciaires

**Commune de Mios**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet de révision générale du PLU de Mios

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Mios, **du lundi 8 octobre 2018 au vendredi 9 novembre 2018 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs.

**M. Philippe LEHEUP** a été désigné commissaire-enquêteur titulaire par le président du Tribunal administratif de Bordeaux par décision en date du 18 juillet 2018.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Mios, pendant la durée de l'enquête, du lundi 8 octobre 2018 au vendredi 9 novembre 2018 inclus : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures, à l'exception des jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contrepropositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de Mios (place du 11-Novembre, BP 13, 33380 Mios).

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Mios dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet dédié à l'adresse suivante : [www.registre-numerique.fr/plu-mios](http://www.registre-numerique.fr/plu-mios) et sur le site de la commune [www.villemios.fr/](http://www.villemios.fr/)

Les observations, propositions et contrepropositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [plu-mios@mail.registre-numerique.fr](mailto:plu-mios@mail.registre-numerique.fr) et sur [www.registre-numerique.fr/plu-mios](http://www.registre-numerique.fr/plu-mios), au plus tard le vendredi 9 novembre, à 17 heures, jour et horaire de clôture de l'enquête publique. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Mios pour recevoir les observations écrites ou orales du public lors de permanences aux dates et heures suivantes :

**le lundi 8 octobre 2018, de 9 h à 12 heures,**  
**le samedi 13 octobre 2018, de 9 h à 12 heures,**  
**le jeudi 18 octobre 2018, de 14 h à 17 heures,**  
**le mardi 30 octobre 2018, de 16 h à 19 heures,**  
**le vendredi 9 novembre 2018, de 14 h à 17 heures.**

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée à la mairie de Mios et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet dédié à l'adresse suivante : [www.registre-numerique.fr/plu-mios](http://www.registre-numerique.fr/plu-mios) et sur le site de la commune [www.villemios.fr](http://www.villemios.fr/)

À l'issue de l'instruction, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées au service urbanisme : 05 57 17 10 52.

Le présent avis sera affiché en mairie et mairie annexe de Lacanau-de-Mios.

*Le maire de Mios, Cédric PAIN.*

**Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde**  
**Services des procédures environnementales**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Exploitation de deux forages d'eau potable sur la commune de Le Barp

Une enquête publique unique est prescrite **du lundi 8 octobre 2018 au jeudi 8 novembre 2018 inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau destinée à la distribution d'eau potable au public, à partir des forages Les Prats et Mougnot sur la commune de Le Barp, ainsi que sur la déclaration d'utilité publique de ces travaux de dérivation des eaux souterraines et la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection mis en place autour des forages, où seront instaurées des servitudes d'utilité publique.

Le responsable du projet est la commune de Le Barp, Hôtel de ville, avenue des Pyrénées, 33114 Le Barp. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Marc FRANÇOIS, tél. 05 57 71 90 90.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête comprenant une décision d'examen au cas par cas, à la mairie de Le Barp, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où les intéressés pourront consigner leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'État de la Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), rubriques publications, publications légales, enquêtes-publiques.

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire-enquêteur, par mail à l'adresse suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la mairie de Le Barp.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative, à l'accueil DDTM, 2, rue Jules-Ferry, à Bordeaux.

Le commissaire-enquêteur, **M. Patrice ADER**, ingénieur RTE retraité, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Le Barp :

**lundi 8 octobre 2018, de 9 h à 12 heures,**  
**jeudi 18 octobre 2018, de 14 h à 17 heures,**  
**samedi 27 octobre 2018, de 9 h à 12 heures,**  
**jeudi 8 novembre 2018, de 14 h à 17 heures.**

À la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie de Le Barp, à la Direction départementale des territoires et de la mer, Services des procédures environnementales, ainsi que sur le site Internet des Services de l'État de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)

Le préfet de la Gironde est compétent pour autoriser les prélèvements d'eau, déclarer d'utilité publique, la dérivation des eaux et les périmètres de protection institués.

**Passez une annonce dans votre quotidien**

c'est simple et efficace!

[www.sudouest-annonces.com](http://www.sudouest-annonces.com)

**Bordeaux Métropole**

### AVIS D'ENQUÊTE

#### Commune de Villenave-d'Ornon

M. Alain JUPPE, président de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population de Villenave-d'Ornon, qu'une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant : Villenave-d'Ornon, ZAC, route de Toulouse, déclassement d'une partie du domaine public de 792 m<sup>2</sup> (place Aristide-Briand) et de 1 m<sup>2</sup> parcelle AM777, rue Henri-Boisselier.

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la mairie de Villenave-d'Ornon, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête : **Du mercredi 17 octobre 2018 au mercredi 31 octobre 2018 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire de ce dossier sera déposé à Bordeaux Métropole, pôle territorial sud, situé à Europarc, 15, avenue Léonard-de-Vinci à Pessac, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

**M. Daniel Leclerc**, commissaire-enquêteur, tiendra permanence à la mairie, **le mercredi 17 octobre 2018 de 9 h à 12 h et le mercredi 31 octobre 2018 de 13 h 30 à 16 h 30**, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés.

**Communauté de communes**  
**Latitude Nord Gironde**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### relative au projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Laruscade

Le public est informé que par arrêté numéro 2018-002 du 27 août 2018, M. le Président de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, relative au projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Laruscade, qui se déroulera **du mercredi 19 septembre 2018 au samedi 20 octobre 2018 inclus**, soit pendant une période de 32 jours consécutifs, dont l'objet est le suivant : permettre l'implantation d'une Maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA) en ouvrant à l'urbanisation une zone AUO ; agrandir la zone agricole en reclassant des zones N en A ; autoriser les changements de destination pour les bâtiments dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou a qualité paysagère du site et que le règlement du PLU le permette ; enfin, modifier et adapter le règlement écrit avec les évolutions réglementaires notamment pour les zones U, AU, N, A et AUJ.

A cet effet, le président du Tribunal administratif de Bordeaux, par décision n° E18000075 / 33 du 4 juin 2018, a désigné **M<sup>me</sup> Christina RONDEAU**, de formation management environnemental, comme commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi qu'un registre préalablement ouvert, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public : à la mairie de Laruscade, siège de l'enquête, 106, Le Bourg, 33620 Laruscade, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public soit : **lundi : 8 h 30 - 12 heures ; mardi : 8 h 30 - 12 heures et 15 h - 17 h 30 ; mercredi et jeudi : 8 h 30 - 12 heures ; vendredi : 8 h 30 - 12 heures et 15 h - 17 h 30 ; samedi : 9 h - 12 heures ;** au siège de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde, 2, rue de la Ganne, 33920 Saint-Savin, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public soit **du lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 et le vendredi : 8 h 30 à 12 heures.**

Les personnes intéressées pourront, pendant toute la durée de l'enquête, prendre connaissance du dossier et consigner leurs observations et propositions sur les registres déposés à cet effet ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Communauté de communes Latitude Nord Gironde, à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur, 2, rue de la Ganne, 33920 Saint-Savin, où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public.

En complément, le dossier ainsi que toutes les informations relatives à l'enquête publique seront consultables pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : [www.latitude-nord-gironde.fr](http://www.latitude-nord-gironde.fr)

Le public pourra formuler ses observations, propositions par voie électronique à l'adresse reprise ci-après : [contact@latitude-nord-gironde.fr](mailto:contact@latitude-nord-gironde.fr) (dans ce cas, noter en objet du courriel « Observations modification PLU Laruscade pour commissaire-enquêteur »). Celles-ci devront être formulées impérativement entre **le mercredi 19 septembre et le samedi 20 octobre avant 12 heures.**

Un accès, gratuit, sera mis à la disposition du public, pendant la durée de l'enquête, sur un poste informatique au siège de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde, 2, rue de la Ganne, 33920 Saint-Savin, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

Le commissaire-enquêteur recevra personnellement le public, pour recueillir ses observations, propositions lors de trois permanences qui se tiendront à la mairie de Laruscade, 106, Le Bourg, 33620 Laruscade :  
**le mercredi 19 septembre 2018, de 14 h à 17 heures ;**  
**le vendredi 28 septembre 2018, de 14 h à 17 heures ;**  
**le samedi 20 octobre 2018, de 9 h à 12 heures.**

Et une permanence qui se tiendra au siège de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde à Saint-Savin (2, rue Ganne) **le jeudi 4 octobre 2018, de 9 h à 12 heures.**

Des informations complémentaires peuvent également être demandées auprès de M. Michaël TOURNEUR, en charge du suivi technique du projet au siège de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde (05 57 58 98 87).

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur transmettra à M. le Président de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde, dans un délai d'un mois, son rapport et ses conclusions motivées qui seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de la Communauté de communes ainsi que sur le site Internet de la Communauté de communes : [www.latitude-nord-gironde.fr](http://www.latitude-nord-gironde.fr)

Au terme de l'enquête, la modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Laruscade, sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde.

*A Saint-Savin, le 27 août 2018, le président, Pierre ROQUES.*

**Commune de Villenave-d'Ornon**

### AVIS D'ENQUÊTE

#### Commune de Villenave-d'Ornon

M. Alain JUPPE, président de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population de Villenave-d'Ornon, qu'une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant : Villenave-d'Ornon, ZAC, route de Toulouse, déclassement d'une partie du domaine public de 792 m<sup>2</sup> (place Aristide-Briand) et de 1 m<sup>2</sup> parcelle AM777, rue Henri-Boisselier.

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la mairie de Villenave-d'Ornon, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête : **Du mercredi 17 octobre 2018 au mercredi 31 octobre 2018 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire de ce dossier sera déposé à Bordeaux Métropole, pôle territorial sud, situé à Europarc, 15, avenue Léonard-de-Vinci à Pessac, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

**M. Daniel Leclerc**, commissaire-enquêteur, tiendra permanence à la mairie, **le mercredi 17 octobre 2018 de 9 h à 12 h et le mercredi 31 octobre 2018 de 13 h 30 à 16 h 30**, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés.

**ANNONCES LÉGALES et OFFICIELLES**

### Entreprises, artisans

Ne passez plus à côté d'un marché. Tous les marchés publics de votre quotidien régional sont sur [www.sudouest-marchespublics.com](http://www.sudouest-marchespublics.com)

La solution internet de votre journal habitué

Alertes personnalisées pour vous informer en temps réel

Accès possible aux plateformes dématérialisées des collectivités

100% spécialisés et réactifs  
 05 35 31 27 71  
[trafic\\_a@sudouest.com](mailto:trafic_a@sudouest.com)

[www.sudouest-marchespublics.com](http://www.sudouest-marchespublics.com)  
 membre du réseau

[francemarches.com](http://francemarches.com)  
 Le plus grand marché public de France, www.francemarches.com

**SUD OUEST**

Hub d'information électronique sur 7 départements et 5 arrondissements

**Préfecture de la Gironde**  
**Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde**  
**Service des procédures environnementales**

### 2<sup>e</sup> AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE

#### SNCF Réseau - Commune de Cavignac

#### Ligne à grande vitesse Sud-Europe Atlantique

#### Acquisition des emprises nécessaires à la réalisation du tronçon Angoulême-Bordeaux

Par arrêté du préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, a été prescrite une enquête publique en vue de délimiter les emprises à acquérir pour permettre la réalisation du tronçon Angoulême-Bordeaux de la ligne à grande vitesse Sud-Europe Atlantique.

Cette enquête se déroule du **20 septembre au 4 octobre 2018 inclus**.

**M. Bernard JAYMES**, ingénieur principal de la fonction publique territoriale retraité, est nommé commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Cavignac : **le mercredi 26 septembre 2018, de 9 h à 12 heures.**

Notification de ce dépôt a été faite aux propriétaires concernés sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, par l'expropriant.

Les personnes intéressées peuvent, pendant la période indiquée ci-dessus, prendre connaissance du dossier d'enquête parcellaire complémentaire en mairie de Cavignac et consigner s'il y a lieu leurs observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public ou les adresser par écrit au maire ou au commissaire-enquêteur, qui les joindront au registre d'enquête.

À l'issue de l'enquête, le rapport établi par le commissaire-enquêteur, sera transmis avec le dossier d'enquête dans un délai de 30 jours à M. le Préfet de la Gironde (Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde, Service des procédures environnementales, Cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux Cedex).

**PUBLICITÉ COLLECTIVE**

En exécution des articles L. 311-2 et L. 311-3 du Code de l'expropriation, le public est informé que : « **Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont droit d'emphytéose d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions finales des articles précités, déchues de tous droits à l'indemnité.** »

**Communauté d'agglomération du Libournais**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Mise à l'enquête publique du projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme

Par arrêté n° 2018-83 en date du 17 septembre 2018, le président de la communauté d'agglomération du Libournais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de modification n° 1 du PLU d'Espiet.

A cet effet, **M. Christian MARCHAIS**, cadre bancaire retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la communauté d'agglomération et en mairie d'Espiet **du 8 octobre 2018 au 8 novembre 2018**, aux jours et heures habituels d'ouverture, au siège de la Cali, 21, avenue Foch, 33500 Libourne :  
**du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ;**  
**le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.**

À la mairie d'Espiet :  
**lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30 ;**  
**mardi de 8 h 30 à 12 h 30 ;**  
**jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30 ;**  
**vendredi de 14 h à 16 h 30.**

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie :  
**mardi 8 octobre de 9 h à 12 heures ;**  
**mardi 16 octobre de 9 h à 12 heures ;**  
**samedi 27 octobre de 9 h à 12 heures (ouverture exceptionnelle de la mairie) ;**  
**jeudi 8 novembre de 14 h à 18 h 30.**

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé au siège de la communauté d'agglomération et en mairie ou reçues au siège de la communauté d'agglomération au 21, avenue Foch, 33500 Libourne, par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique@lcali.fr](mailto:enquetepublique@lcali.fr)

En complément, le dossier ainsi que toutes les informations relatives à l'enquête publique seront consultables pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : [www.lcali.fr](http://www.lcali.fr)

Un accès, gratuit, sera mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, sur un poste informatique au service urbanisme de la communauté d'agglomération du Libournais, 33, avenue de la Gare, 33870 Vayres, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

Des informations complémentaires peuvent également être demandées auprès de M. Benjamin MAUFRONT au service urbanisme de la communauté d'agglomération du Libournais (05 33 03 00 11).

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

*Le président de la communauté d'agglomération.*

## Announces légales

### AUTRES ANNONCES LÉGALES

### CHANGEMENT DE PATRONYME

M. Frédéric Marcel CECETTO, né le 25 juin 1983, à Tarbes (65000) (France), demeurant 9, rue Nelson-Mandela, 33440 Ambarès-et-Lagrave, dépose une requête auprès du garde des Sceaux afin de s'appeler à l'avenir CECHETO.

**BORDEAUX**  
**AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE (1715-1789)**

Louis Desgraves

128 pages, broché, 14,5 x 22,5 cm

**ÉDITIONS SUD OUEST**  
[www.editions-sudouest.com](http://www.editions-sudouest.com)

**14,90 €**